



Avril 2012

Directeur de publication:  
Mme Chantal Beurienne

## Commune de Saint-Lyé-la-Forêt

Année 2012, n° 2

- L'écho du Conseil Municipal

### Rappel:

Les comptes rendus des réunions de Conseil peuvent être consultés dans leur intégralité en mairie.

- Les Associations
- Informations diverses



### ELECTIONS PRESIDENTIELLES

22 AVRIL 2012  
ET  
06 MAI 2012

### ELECTIONS LEGISLATIVES

10 juin 2012  
Et  
17 juin 2012

salle polyvalente



Cérémonies  
du 8 mai

L'édito



### La Taxe Communale et Départementale sur la consommation finale d'électricité : un nouveau cadre juridique.

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive 2033/96/CE du Conseil du 27 octobre 2007 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

A une taxe assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur et fixée en pourcentage de celle-ci, a été substituée une taxe assise sur le volume d'électricité fournie établie par rapport à un barème (0.75 euros par mégawattheur pour toutes les consommations non professionnelles ainsi que pour les consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères et 0.25 euros par mégawattheur pour les installations d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères). Les collectivités locales et leurs groupements auront la possibilité d'appliquer à ces tarifs un coefficient multiplicateur.

Le Conseil Municipal du 13 septembre 2011, a décidé de ne pas appliquer de coefficient. Des informations complémentaires ultérieures indiquaient que les communes de moins de 2 000 habitants n'avaient finalement pas de dispositions à prendre sur ces mesures. Seul le Conseil Général, en tant que concessionnaire de la distribution d'électricité pouvait délibérer.

Le Conseil Général a donc appliqué la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité, mais du fait d'être autorité organisatrice de la distribution va également instituer une taxe, dite « taxe communale » sans que les communes de moins de 2 000 habitants n'aient leur mot à dire.

Vous trouverez ainsi les deux lignes sur vos factures, écrit en petits caractères.

Sachez que la ligne « taxe communale » est ainsi imposée par le département suite à la loi et une entente avec EDF. Où va-t-on ?

Par contre les communes de plus de 2 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette taxe, à leur guise, avec un coefficient multiplicateur de leur choix.

La simplification administrative continue, mais je ne peux accepter ce terme de « taxe communale » imposée par le département.

Jean-Paul Triffault

**MAIRIE****OUVERTURE AU PUBLIC**

Mardi : 15h—19h  
 Mercredi : 9h—12h  
 Vendredi : 15h—18h

Permanences urbanisme  
 le mardi et le vendredi

tel : 02.38.91.84.72  
 fax : 02.38.91.86.44

mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

**GENDARMERIE**

**02.38.52.34.85**

**3 rue Mitoufflets  
 45170  
 NEUVILLE AUX  
 BOIS**

**NOUVEAUTES**

Nouveau disque bleu européen **obligatoire** depuis le 1er janvier 2012.

\*\*\*\*\*

Ethylotest **obligatoire** dans chaque véhicule à compter du 1er juillet.

**L'écho du Conseil Municipal****Séance du 17 janvier 2012**

Le Conseil Municipal décide d'offrir la médaille d'argent communale gravée à ses deux agents techniques, Messieurs Gérard Daniel et Triffault Pascal, pour leurs 20 ans de service, et à deux élus promus pour leurs 20 ans d'engagement au sein de la collectivité, Messieurs Triffault Jean-Paul et Joly Hervé.

Le CM prend connaissance de différents devis concernant l'aménagement de l'office salle « Rive du Nan » et décide à l'unanimité de convoquer la commission des travaux pour comparer les points des devis. Il autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis retenu par ladite commission : l'entreprise Brunet a été retenue.

Le CM valide les devis suivants présentés et autorise Monsieur le Maire à les signer : Agencement des vestiaires de la salle Rive du Nan (BORE Bernard) : 3023.69 € TTC, câblage pour éclairage parking, terrain de boules terrain d'entraînement (ECIA) : 30 56.98€ TTC, extincteurs appareillages incendie salle Rive du Nan (AP Incendie) : 1 808.98 € TTC, terrassement supplémentaire vestiaires (You Sauvètre) : 8 090.94 € TTC.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il renouvelait les contrats CUI à l'accueil, et à l'école, que la cotisation au SDIS pour 2012 s'élevait à 27 000€, que le plan de déviation concernant les travaux de réhabilitation des réseaux route d'Artenay a été fixé.

Depuis le 1er janvier 2012, le brûlage de déchets dans les jardins est interdit dans la cadre de la lutte contre la pollution de l'air (circulaire du 18 nov.2011).

Le CM prend acte que le chemin rural de Saint-Lyé vers Rebréchien est rendu impraticable. Les dégradations sont dues au passage des véhicules des entreprises forestières.

**Les Investissements de 2011**

Les logements locatifs ont été réglés en totalité (frais d'étude et travaux de VRD),

Les abribus ont été réalisés, ainsi que des travaux de rénovation de l'éclairage de l'Eglise de Saint-Lyé-la-Forêt, l'éclairage des passages piétons à la boulangerie et face au bar « Le Lion d'Or ».

La commune a investi dans du matériel technique communal : bétonnière, sableuse, pneus neige notamment.

La chaudière de l'école a du être changée.

De nouvelles tables et chaises ont été achetées pour la salle « Rive du Nan ».

Les travaux des nouvelles infrastructures ont progressé toute l'année durant.

Un espace cinéraire a été créé au cimetière de Saint-Lyé-la-Forêt.

**Séance du 28 février 2012**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service du Centre de Gestion du Loiret proposant un agent de remplacement des services administratifs en cas d'empêchement de longue durée des titulaires.

Le CM valide la proposition du règlement intérieur de la salle Rive du Nan, et autorise la diffusion du Livret d'Accueil destiné aux nouveaux arrivants à Saint-Lyé-la-Forêt.

Le CM crée un groupe de travail pour le réseau d'eau potable composé de Mesdames Beurienne Chantal, Beaud'huy Nicole, et Messieurs Triffault Jean-Paul, Pouradier Georges, Van Belle Jacques et Joly Hervé chargé de mettre en œuvre des solutions au problème d'eau jaune de la commune.

Le CM autorise Logem Loiret à déposer un permis de construire pour les logements locatifs.

Le programme d'amélioration du réseau public d'électricité (enfouissement) n'a pas été retenu par le Conseil Général pour 2012.

**Séance du 27 mars 2012**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 qui présente :

- un excédent d'investissement cumulé de: 786 464 €
- un excédent de fonctionnement de : 234 154 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'eau et de l'assainissement qui présente :

- un excédent d'investissement cumulé de: 194 125 €
- un excédent de fonctionnement de : 86 775 €

**Les Restes à Réaliser en 2012**

Il s'agit de travaux, ou achats en section d'investissement pour lesquels la commune s'est engagée en signant des devis mais dont les travaux n'ont pas encore débuté ou dont les factures ne sont pas encore parvenues.

Ainsi, les RAR s'élèvent à 28 287.10 € TTC pour les frais d'étude, 51 300.67 € TTC pour les immobilisations corporelles (*vidéo projection et rideaux de scène salle Rive du Nan, panneaux de rue ...*), 657 242.98 € TTC pour le restant des travaux d'infrastructure à réaliser : terrain de football, salle polyvalente, vestiaires.



## L'INAUGURATION

La salle « Rive du Nan » a été inaugurée le samedi 10 mars 2010. Le soleil était au rendez-vous. Toutes les autorités ordonnatrices d'une subvention étaient présentes et ont été accueillies par une aubade de notre fanfare « l'Echo de la Forêt ». Nous tenons à remercier tous les musiciens présents.

L'après midi, les habitants étaient invités à visiter cette nouvelle salle.



### CEREMONIE DU 8 MAI

Rassemblement à  
10h30 devant la Mai-  
rie

Départ du défilé à  
10h45

Dépôt d'une gerbe  
de fleurs au Monu-  
ment aux Morts

Prestation de  
l'Echo de la Forêt

Vin d'honneur à la  
Salle Polyvalente

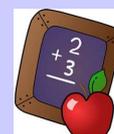


### INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Prenez contact avec  
l'école primaire au  
02.38.91.83.75 pour  
obtenir un rendez-  
vous pour inscrire  
votre enfant en P.S.  
à la rentrée 2012.

Cela concerne les  
enfants nés en  
2 0 0 9 .

Si vous venez d'em-  
ménager, pensez à  
inscrire votre enfant  
en vous rendant à la  
mairie avec votre  
livret de famille



#### « Le Central jujitsu, Judo de l'Orléanais »

Philippe ROLLIN, professeur de judo, diplômé d'Etat, vous convie à un cocktail et à la démonstration (jujitsu) organisé pour clôturer la fin de la saison de l'association « Le Central Jujitsu, Judo de l'Orléanais ».

**Samedi 9 juin 2012, de 17h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Trinay**  
(à côté de la mairie, route d'Artenay).

Confirmation souhaitée avant le 4 mai 2012

02.38.80.05.05 ou rollinphilippe@yahoo.fr  
<http://031050.free.fr/>



**AGENDA****Fête des Ecoles**

le 9 juin

Saint-Lyé-la-Forêt

**Concert « Le Ludion »**

le 23 juin

Rive du Nan

**Course Cycliste**

le 24 juin

les Mardelles

**SOIREE PAELLA - JOYEUX LUTINS**  
**21 avril 2012****DATE DE  
L'ASCL A  
RETENIR****dimanche 13 mai**Sortie vélo et  
pique-nique  
à la salle  
polyvalente**DATES DES  
AINES A  
RETENIR****AVRIL**jeudi 12 avril  
Art Floralsamedi 14 avril  
Bal de Printemps  
Salle Rive du Nanmardi 17 avril  
Journée à Orléans  
avec « Les Aînés  
Ruraux »  
Visite du Vieil  
Orléans et Foire  
Exposition**MAI**jeudi 10 mai  
Voyage à Amiensdate à confirmer  
Visite des Cloches  
Bollée  
Saint Jean de  
Baye

L'AS Saint-Lyé la Forêt **Tennis de Table** organise son traditionnel vide-greniers le dimanche 27 mai 2012 de 08 à 18h. Mise en place dès 6h. Les emplacements qui doivent accueillir le véhicule font 4m sur 6m. Le coût est de 10 €. Restauration sur place.

**Réservation indispensable au 06-03-17-38-67**

**LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

Le jeudi 28 juin 2012 le dernier cours de gym de l'année est ouvert à tous (ex adhérents ou non adhérents). Vous êtes cordialement invités de 19h à 20h à partager ce moment de détente à la salle de la rive du NAN.

Le 6 mai prochain nous organisons comme chaque année une sortie en forêt entre adhérentes. Cette année nous proposons à ceux qui le désirent de se joindre à nous.

La randonnée se fait soit en vélo (12 km) soit à pied (7 km) et nous nous retrouvons le midi pour pique-niquer à mi chemin.

Retour en début d'après midi. Chacun apporte son repas et cette sortie se fait sur inscription préalable au 02 38 75 56 71 ou 02 38 91 82 77 (date limite d'inscription le 4 mai).

**ASCL Centre de Loisirs Juillet 2012**

Le Centre de Loisirs de l'ASCL se déroulera **du 9 juillet au 3 août 2012** pour les enfants de 4 ans au 1er juillet 2012 aux enfants de 12 ans au 31 décembre 2012.

Inscriptions : une permanence sera ouverte à la salle polyvalente de SAINT LYE LA FORET :

**du Lundi 14 mai au mercredi 16 mai de 18 heures 30 à 19 heures 30**  
**du Lundi 21 mai au mercredi 23 mai de 18 heures 30 à 19 heures 30**

**LES AINÉS DE LA FORÊT**

Un repas raclette a été organisé le mercredi 21 mars à la salle polyvalente. Nous étions 32 personnes à partager ce moment dans une bonne ambiance et la fin de journée s'est terminée par des jeux de société et de cartes.

**Un mercredi avec les Aînés et les Joyeux Lutins**

Les Aînés de la Forêt et Les Joyeux Lutins se sont retrouvés pour participer à un après-midi récréatif pour faire ensemble un loto enfants et un loto aînés. Tous les enfants sont repartis avec un ou plusieurs lots ainsi que les Aînés. La fin de journée s'est terminée par un goûter crêpes qui a ravi les grands et les petits.

**Peinture sur sable**

Pour cette nouvelle année, les Aînés de la Forêt se sont retrouvés pour une activité créa loisirs à la salle polyvalente pour apprendre la peinture sur sable. Les participants ont choisi différents tableaux et avec l'aide de l'animatrice Agnès Depigny, ils ont pu réaliser un tableau au sable et l'emporter en fin de journée chez eux. D'autres activités seront réalisées au cours de cette année 2012.

**Patchwork**

Le 1er cours de Patchwork a eu lieu jeudi après-midi au domicile de notre animatrice qui a offert ce cours à nos adhérentes. Les Aînés au nombre de 7 ont découvert cette activité proposée. Après le choix du tissu et la création d'un porte aiguille, les participantes sont reparties satisfaites de cet après-midi.

**Le club des Aînés de la Forêt organise une matinée dansante le samedi 14 avril à partir de 14h30 avec l'orchestre « Top Musette » à la salle « Rive du Nan ».**

**Entrée 12 €.**

**Repas froid le soir sur  
réservation au  
02.38.91.85.92 ou  
02.38.75.58.28**



Une prochaine date sera proposée pour améliorer ce nouveau loisir.

